

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°2 du PLUi

TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitudes AS1 relatives à la protection des eaux

Conformément à l'arrêté préfectoral du 5 janvier 2017 portant instauration de périmètres de protection autour de la prise d'eau de Saint Roch sur la commune de Gaillac :

- l'annexe du PLUi relative aux SUP : pièces 5.1.1 - liste générale et 5.1.2 – cartes des périmètres, sont modifiées afin d'intégrer le périmètre de protection éloigné recouvrant le territoire communautaire à l'exception de la Commune de Dénat.

ALBI

Périmètres particuliers

Taxe d'Aménagement (TA)

Conformément à la délibération n° 42/215 du Conseil municipal de la ville d'Albi du 16 novembre 2020 portant actualisation de la taxe d'aménagement sur le territoire communal :

- l'annexe du PLUi relative aux périmètres particuliers : pièces 5.3.2 – Taxe Aménagement, sont modifiées pour tenir compte des périmètres et taux approuvé.